

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 29 mars

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, Isabelle ECHEVERRIA, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme PERY à Melle DUFAU

M. PICOT à Mme le Maire

M. ARAMENDI à M. ELIZONDO

M. LASSALLE à M. MELE

Mme ARAMBURU à Mme HALSOUET

Absente :

Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Acquisition/Echange – Mme URBISTONDO Jeanne Marie/Commune d'Urrugne

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 22 juin 2009 décidant le principe d'échange et de vente de parcelles entre Madame URBISTONDO Jeanne Marie et la Commune,

Une erreur dans la superficie d'une des parcelles concernées (BL – 188) ayant été relevé, à savoir 231 m² au lieu des 221 m² précédemment mentionnés, il convient de prendre la présente délibération modifiant celle du 22 juin 2009.

De part cette rectification, il en résulte donc une modification de la soulte à la charge de Madame URBISTONDO Jeanne Marie, soit 1320 € et non pas 1336 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification de superficie, à savoir 231 m², de la parcelle BL – 188 cédée par Madame URBISTONDO à la Commune
- ACCEPTE la modification de la soulte de 1302 €, à la charge de Madame URBISTONDO
- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et tout document y afférent.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :